

Bureau des Moniteurs d'Escalade de Pau

FICHE INSCRIPTION MINI STAGE ET SORTIES ESCALADE

Nom du responsable légal :	
Lien de parenté :	
Adresse postale :	
Téléphone :	Mail :
Nom de la personne à prévenir en cas d'urgence :	
Nom et prénom de l'enfant 1 :	Téléphone :
Nom et prénom de l'enfant 2 :	Date de naissance :
Nom et prénom de l'enfant 3 :	Date de naissance :

J'inscris mon (mes) enfant(s) aux mini stages escalade aux dates suivantes :

Dates	Lieu	Horaires	Lieu de RV	Abonnés bureau ou CAF : 20 € Non abonnés : 25 €	Enfant (s) inscrit(s) Indiquer le(les) prénoms	Coût journée
24 octobre	Mur escalade Pau	14H à 17H	Mur escalade Pau	Abonnés bureau ou CAF : 20 € Non abonnés : 25 €		
25 octobre	Mur escalade Pau	14H à 17H	Mur escalade Pau	Abonnés bureau ou CAF : 20 € Non abonnés : 25 €		
26 octobre	Falaise Arudy	12H45 à 18H30	Mur escalade Pau	Abonnés bureau ou CAF : 25 € Non abonnés : 30 €		
27 octobre	Mur escalade Pau	14H à 17H	Mur escalade Pau	Abonnés bureau ou CAF : 20 € Non abonnés : 25 €		
28 octobre	Mur escalade Pau	14H à 17H	Mur escalade Pau	Abonnés bureau ou CAF : 20 € Non abonnés : 25 €		
2 novembre	Falaise Arudy	12H45 à 18H30	Mur escalade Pau	Abonnés bureau ou CAF : 25 € Non abonnés : 30 €		
3 novembre	Mur escalade Pau	13H à 18H	Mur escalade Pau	Abonnés bureau ou CAF : 20 € Non abonnés : 25 €		
4 novembre	Mur escalade Pau	13H à 18H	Mur escalade Pau	Abonnés bureau ou CAF : 20 € Non abonnés : 25 €		
COUT TOTAL						

Chèques à établir à l'ordre du bureau des moniteurs d'escalade de Pau et à transmettre au plus vite pour réservation des places lors des cours les lundis 17H30 à 21H, mardis 17H30 à 20H30, mercredis 9H à 12H, jeudis 18H00 à 21H00, vendredis 12H15 à 13H45 et 18H à 21H et samedis 9H30 à 12H30

Les prix comprennent l'encadrement, le prêt du matériel, l'accès à la salle d'escalade

Autorisation d'hospitalisation

Je soussigné(e), Mme/Mr :

autorise les responsables à faire hospitaliser mon enfant en cas d'absolue nécessité et donne préalablement mon accord pour toute intervention chirurgicale jugée urgente.

Veillez lire attentivement les éléments ci-dessous :

Vous attestez avoir vérifié auprès de votre médecin qu'il n'y a aucune contre-indication pour votre enfant à pratiquer l'escalade.

Vous attestez avoir vérifié auprès de votre assureur que votre enfant est bien couvert pour la pratique de l'escalade. Pour souscrire une assurance complémentaire demandez plus d'informations à l'inscription (article 38 de la loi 84-610 du 16 Juillet 1984).

Votre enfant doit être amené et récupéré à l'heure du stage. Nous nous déchargeons de toute responsabilité en dehors des horaires du stage.

En cas d'absence non justifiée 48 heures avant le stage, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Les séances d'escalade peuvent être annulées en cas d'effectif insuffisant (6 enfants mini en SAE) les parents seront prévenus au plus tard 3 jours avant l'activité

Dans le cadre de ses activités, le Bureau des Moniteurs d'Escalade de Pau peut être amené à prendre des photographies ou vidéos de vous ou votre enfant et à les utiliser sur ses supports de communication, sans limite de temps ni de lieu. Si vous ne souhaitez pas que vous/votre enfant soit pris en photo ou en vidéo, nous vous remercions de faire un courrier indiquant votre refus.

Renseignements ou informations complémentaires : par téléphone auprès de Pascal 06 67 04 76 91 ou Richard 06 80 87 09 79 ou par mail bureau.escalade64@gmail.com